

**PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT
DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU**
prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 Novembre 2002 modifié

VALABLE 5 ANS à partir du 08/02/2017

N° 19345-17

MATERIAU PRESENTE PAR :

REFERENCE COMMERCIALE

DESCRIPTION SOMMAIRE

:Papier ignifugé composé de fibres cellulosiques couché de charges minérales et de sel d'ammonium inorganique, avec enduction sur la face recto et verso à base de liant synthétique acrylique et pigments minéraux.
Masse surfacique : 222g/cm²
Epaisseur : 260µm
Coloris présenté : blanc

NATURE DES ESSAIS : Essai au brûleur électrique

CLASSEMENT :

M1

DURABILITE DU CLASSEMENT : **Limité à 12 mois après mise en œuvre dans un établissement réglementé.**

Compte tenu des critères résultant des essais décrit dans le rapport d'essai annexé n° : 19337-17 du 08/02/2017

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Au Bouchet, le 08/02/2017

Chef du Laboratoire
"Essais au Feu"

Hélène BARBIER

Responsable de l'essai

Marcellin LUKUSA